

## **CONSENTEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE**

Le succès de la démarche de mentorat d'affaires repose sur le respect du code d'éthique dont le but premier est de préserver la relation de confiance entre le mentor et le mentoré. Il sert aussi à prévenir les retombées négatives au sein de l'organisme porteur du programme de mentorat d'affaires.

### **ÉTHIQUE DE LA RELATION DE MENTORAT D'AFFAIRES**

Le mentorat constitue un échange gratuit de la part du mentor, de son savoir et de ses compétences dans le but de favoriser le développement du mentoré.

### **INTÉRÊT DE L'ENTREPRENEUR MENTORÉ**

Le mentor et le coordonnateur doivent agir dans leurs activités de mentorat de manière à placer l'intérêt du mentoré en premier. Les mentors et les coordonnateurs du programme de mentorat d'affaires doivent, en tout temps, protéger la confidentialité des informations d'affaires obtenues auprès des entrepreneurs.

### **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Dans le cas où une personne accompagnerait deux entrepreneurs et plus, le coordonnateur du programme et le mentor accompagnateur concerné doivent s'assurer que ces derniers ne sont pas en concurrence directe ou indirecte, à moins que les entrepreneurs concernés n'aient accepté cette situation et aient signé une entente à cet effet. Un mentor ne peut participer ou accepter d'accompagner un entrepreneur mentoré de façon à se placer en conflit d'intérêts avec un parent, un associé ou une autre entreprise dans laquelle il possède des intérêts financiers ou autres. Un mentor ne peut recommander une action, une transaction, solliciter ou proposer les services ou les produits de ses entreprises personnelles. Le mentorat ne peut être considéré comme levier pour développer les affaires du mentor. Adressez à l'organisme porteur du programme de mentorat d'affaires ou son comité toute question qui pourrait entraîner le non-respect des règles d'éthique.

### **COMPENSATION OU RÉMUNÉRATION**

Un mentor est bénévole. Aucun avantage, aucune récompense ou compensation financière ne doit être accepté en retour du travail d'accompagnement et du soutien offerts à un entrepreneur mentoré.

### **RELATION ÉTHIQUE**

Les seules personnes responsables de la qualité de la relation de mentorat d'affaires sont celles engagées dans cette relation. Dans l'éventualité d'un problème, ce dernier doit être discuté entre les personnes concernées. Si la difficulté persiste, il est alors possible de solliciter l'aide du coordonnateur.

### **COLLABORATION ET ENTRAIDE**

La relation de mentorat d'affaires se place sous le sceau de la confidentialité. Toutefois, le coordonnateur, le mentor et l'entrepreneur mentoré respectent l'esprit bénévole du projet et supportent le réseau et les organismes porteurs du programme de mentorat d'affaires par leur collaboration et par leur entraide. Ils acceptent de transmettre certains renseignements aux partenaires afin de mesurer les résultats du mentorat et ainsi contribuer au développement d'une expertise de mentorat dans leur milieu.

**Les parties ont lu et complété l'entente de mentorat d'affaires et le code d'éthique et les comprennent, connaissent les limites, leurs responsabilités réciproques et les conditions de succès de cette démarche.**

Signé à \_\_\_\_\_

Lieu

le \_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_  
Signature du mentoré

\_\_\_\_\_  
Signature du mentor

\_\_\_\_\_  
Signature du coordonnateur du programme

Source : Fondation de l'entrepreneurship - mentorat

Centre d'entrepreneurship Dobson-Lagassé  
Université Bishop's 819 822-9600 x 2701  
2600, rue College (819) 822-9731  
Sherbrooke (Québec) J1M 1Z7 [dlabrecq@ubishops.ca](mailto:dlabrecq@ubishops.ca)  
[www.dobsonlagasse.ca](http://www.dobsonlagasse.ca)  
<https://www.facebook.com/CentreDobsonLagasse>